



TREATY SERIES 1953 No. 22 RECUEIL DES TRAITÉS

**FINANCE**

Agreement between CANADA  
and the UNITED KINGDOM

Signed at Ottawa August 13, 1953

In force August 13, 1953

**FINANCE**

Accord entre le CANADA  
et le ROYAUME-UNI

Signé à Ottawa le 13 août 1953

En vigueur le 13 août 1953

43 260 325

43 279 526

b 1635268

b 3037228

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.  
Queen's Printer and Controller of Stationery | Imprimeur de la Reine et  
Contrôleur de la Papeterie  
Ottawa, 1954

Price: 25 cents  
94102

Prix: 25 cents





**FINANCIAL AGREEMENT BETWEEN THE GOVERNMENT OF CANADA AND THE GOVERNMENT OF THE UNITED KINGDOM**

The Government of Canada and the Government of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland agree to the following terms and conditions respecting the repayment of the outstanding balance of the loan made to the Government of the United Kingdom under The War Appropriation (United Kingdom Financing) Act, 1942, which shall supersede all previous arrangements with respect to the loan:

- (a) the outstanding balance of the loan as at the date of this Agreement will be reduced to \$150,000,000 by the repayment of a lump sum forthwith;
- (b) the remainder of the said balance will be repaid by quarterly instalments of \$7,500,000 payable on March 1st, June 1st, September 1st, and December 1st annually, the first instalment to be paid on March 1st, 1954, and the final instalment on December 1st, 1958;
- (c) the loan will continue to be free of interest until final redemption on December 1st, 1958.

IN WITNESS WHEREOF the undersigned, being duly authorized thereto by their respective governments, have signed this Agreement.

SIGNED in duplicate at Ottawa, this thirteenth day of August, 1953.

*For the Government of Canada:*

D. C. ABBOTT,  
*Minister of Finance.*

*For the Government of the United Kingdom:*

J. THOMSON,  
*Deputy, for the United Kingdom  
High Commissioner.*

FINANCE

Signé à Ottawa le 13 août 1953

En vigueur le 13 août 1953

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.F.P.  
Imprimeur de la Reine et  
Contrôleur de la Papeterie  
Queen's Printer and  
Controller of Stationery  
Ottawa, 1954



CANADA

(Traduction)

**ACCORD FINANCIER ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME-UNI**

Le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord conviennent des stipulations et conditions suivantes quant au remboursement du solde impayé du prêt consenti au Gouvernement du Royaume-Uni selon la Loi de 1942 sur les crédits de guerre (Financement du Royaume-Uni), stipulations et conditions qui remplacent tous les arrangements antérieurs relatifs au prêt:

- a) Le solde impayé de l'emprunt à la date du présent accord sera réduit à \$150,000,000 par le remboursement immédiat d'une somme globale;
- b) Le reste dudit solde sera remboursé par versements trimestriels de \$7,500,000, exigibles les 1<sup>er</sup> mars, 1<sup>er</sup> juin, 1<sup>er</sup> septembre et 1<sup>er</sup> décembre de chaque année, le premier versement devant être effectué le 1<sup>er</sup> mars 1954 et le dernier, le 1<sup>er</sup> décembre 1958;
- c) L'emprunt demeurera exempt d'intérêt jusqu'au rachat définitif le 1<sup>er</sup> décembre 1958.

EN FOI DE QUOI les soussignés, dûment autorisés par leurs gouvernements respectifs, ont signé le présent accord.

FAIT en double exemplaire, à Ottawa, ce treizième jour d'août 1953.

Pour le Gouvernement du Canada:

D. C. ABBOTT,  
Ministre des Finances.

Pour le Gouvernement du Royaume-Uni:

J. THOMSON,  
Délégué du Haut-Commissaire du Royaume-Uni.

Accord Portant Révision et Remplacement de  
l'Accord International sur le  
du 23 mars 1949

Signé à Washington le 13 août 1953  
Instrument d'acceptation du Canada  
déposé le 18 mai 1954

En vigueur le 15 juillet 1954  
l'exception de la Deuxième Partie  
qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> août 1953

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., B.A., F.R.S.  
Queen's Printer and Controller of Stationery | Directeur de la Presse et Contrôleur de la Stationerie  
OTTAWA, CAN.



LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



9 44619002 2605 3

(Traduction)

ACCORD FINANCIER ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME-UNI

Le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord conviennent des stipulations et conditions relatives au prêt.

Le présent accord sera réduit en écrit et sera signé par les représentants dûment accrédités des deux Gouvernements.

(a) Le solde impayé de l'emprunt à la date du présent accord sera réduit de \$180,000,000 par le remboursement immédiat d'une somme globale de \$180,000,000.

(b) Le reste du dit solde sera remboursé par versements trimestriels de \$7,500,000 existant les 1<sup>er</sup> juillet, 1<sup>er</sup> septembre et 1<sup>er</sup> décembre de chaque année le premier versement devant être effectué le 1<sup>er</sup> décembre 1953.

(c) Les paiements de principal et d'intérêt seront effectués conformément aux modalités indiquées dans le prospectus de prêt.

(d) Le prêt continuera d'être en vigueur jusqu'à ce qu'il soit entièrement remboursé.

En foi de quoi les soussignés, dûment accrédités par leurs Gouvernements, ont apposé leurs signatures et scellés.

FAIT en double exemplaire, à Ottawa, le 1<sup>er</sup> décembre 1953.

2501 tsugau fo yap thineisthith thit awattot at atacilup in denars

Pour le Gouvernement du Canada:

D. C. ABBOTT,  
Ministre des Finances.

D. C. ABBOTT,  
Minister of Finance.  
Pour le Gouvernement du Royaume-Uni:

J. THOMSON,  
Délégué du Haut-Commissaire du Royaume-Uni.

J. THOMSON,  
High Commissioner of the United Kingdom.